



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Ce que la CGT attend de la négociation d'un accord national interprofessionnel**

La CGT a confirmé la semaine dernière au Medef qu'elle comptait bien participer à la négociation d'un accord national interprofessionnel (ANI) relatif à la formation professionnelle. Les enjeux de formation sont aujourd'hui cruciaux pour le monde du travail. D'une part, la réforme de 2018 a accéléré l'individualisation et la marchandisation de la formation professionnelle. D'autre part, elle a confirmé la place du Compte Personnel de Formation comme voie principale pour les salariés pour se former, alors que ce dispositif n'ouvre pas de possibilité au financement de formations longues et qualifiantes.

Par ailleurs, la baisse des obligations légales des entreprises, décidée depuis 2014, confirme ce que la CGT dénonçait alors : l'écosystème de la formation professionnelle est aujourd'hui largement sous-financé.

À l'heure où l'urgence climatique se conjugue aux urgences sociales, les salariés sont en droit d'attendre des organisations syndicales et patronales une négociation ambitieuse qui fixe des cadres, des objectifs et des moyens permettant d'anticiper les évolutions des modes de production, de rendre possible les relocalisations sur les territoires et d'augmenter le niveau de qualification de l'ensemble du champ du salariat. Et, ce, d'autant plus que l'ensemble des salariés luttent pour retrouver du sens au travail et une valorisation de leurs conditions de travail.

À quatre jours de l'ouverture de la négociation de l'ANI, la CGT n'a reçu aucun document préparatoire, si ce n'est une convocation des organisations patronales invitant à une négociation des 49 propositions des 7 organisations syndicales et patronales (CFDT, FO, CGC, CFTC, Medef, CPME, U2P), élaborées à la suite de l'évaluation de la réforme faite lors de l'agenda social autonome initié par le Medef.

Pour mémoire, la CGT avait refusé de participer à cet agenda social autonome, suite à la fin de non-recevoir qui lui avait été faite d'ajouter des thématiques telles que les négociations salariales, question aujourd'hui centrale pour les salariés, malgré l'aveuglement du patronat !

La négociation d'un accord national interprofessionnel se doit aujourd'hui d'être loyale à l'égard de toutes les parties et permettre à toutes les organisations de partager leurs analyses et leurs propositions. C'est ce que la CGT rappellera, lors de la première réunion, prévue jeudi 14 octobre en fin de journée. La démocratie sociale et le monde du travail méritent mieux qu'une négociation bouclée avant qu'elle ne démarre.

Montreuil, le 11 octobre 2021